

Schéma d'accessibilité numérique

- **Session du 13/12/2022**
- **Avis présenté par M. Jacques BORDRON, Président de la Commission « Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »**

Entendues les interventions d'Yvic KERGROAC'H (CGT), Laurence BESSONNEAU (Chambre de métiers),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures ».

77 votants. Adopté à l'unanimité.

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique couvre la période 2023 – 2025. Il sera décliné en plans annuels soumis à la délibération des élus régionaux.

En introduction, le CESER tient à poser une précaution d'ordre général sur le phénomène de dématérialisation, qui met certains publics en difficulté et risque de créer ou d'amplifier leur exclusion. Il encourage la Région, à chaque fois que c'est possible, à donner la priorité à l'accueil humain, et à prévoir systématiquement la possibilité de s'adresser à un accueil physique pour celles et ceux pour qui ce serait nécessaire.

1. Actions régionales

Le CESER salue les initiatives déjà prises par la Région en faveur de l'accessibilité numérique ainsi que ses engagements pour les années à venir.

Sur l'ensemble de ces actions en place ou à venir, le CESER invite la Région à communiquer largement, de façon à ce que les personnes directement concernées connaissent leur existence.

2. Propositions d'actions complémentaires

Dans l'étude « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » parue en octobre 2021, le CESER émettait un certain nombre de préconisations relevant de la compétence régionale en faveur de l'accessibilité numérique. Il attire l'attention de la Région sur les deux préconisations suivantes afin qu'elles soient prises en compte dans le ou les plans annuels à venir :

- Pour aller plus loin sur « l'écriture accessible » des contributions sur les sites internet de la Région : **Préconisation 5 - Encourager l'utilisation de la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) pour la refonte ou la création des sites internet ou intranet**

Méthode : Partir des besoins des usagers en situation d'illectronisme pour construire des architectures de site simplifiées. Privilégier les photos, illustrations ou pictos aux textes. Se référer aux modèles européens, vérifier dans quel dispositif européen cela s'inscrit et si cela peut débloquent des financements.

Mise en œuvre et rôle de la Région : Revoir les architectures des sites internet régionaux, et concevoir de nouveaux services plus personnalisés pour les personnes en situation d'illectronisme. Intégrer systématiquement des contenus FALC. Ajouter un volet "facile à lire et à comprendre" dans les cahiers des charges. Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des entreprises et organisations afin de promouvoir cette méthode.

- Concernant la compétence formation professionnelle : **Préconisation 14 - Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap**

Cibles : Personnes en situation de handicap étant ou entrant en formation.

Objectif : Leur permettre de suivre une formation qualifiante ordinaire avec des outils adéquats.

Méthode : Adapter les outils : commandes vocales, grossissement, etc.

Mise en œuvre et rôle de la Région : Faciliter l'adaptation des outils par le financement régional d'un équipement, en direct ou en complément d'aides existantes.

En conclusion et pour aller plus loin, le CESER propose de prolonger le schéma accessibilité numérique en appliquant la **Préconisation E "La Région ambassadrice"**. La Région est en effet porte-parole : par son poids politique, économique et social, elle peut soutenir et faire des propositions à l'État et aux autres acteurs pour améliorer la qualité de vie des populations sur son territoire.

Elle peut le faire en ayant une posture d'exemplarité dans ses réponses aux populations en **maintenant des formes d'accueil physique pour l'accès aux droits et aux aides** relevant des compétences régionales qu'elle propose. Cette même posture pourrait être présente dans ses appels d'offre ainsi que dans les aides qu'elle octroie via des opérateurs.

Elle peut le faire aussi en soutenant les projets visant à **améliorer et simplifier les démarches dématérialisées pour les usagers** : en favorisant, par exemple, l'utilisation d'un identifiant unique pour accéder à l'ensemble des services, en privilégiant un langage simple, une navigation fluide et en privilégiant le déblocage par empreinte digitale ou par reconnaissance faciale.

3. Engagements du CESER des Pays de la Loire

Le CESER s'engage lui aussi sur l'accessibilité de son propre site internet. Un audit d'accessibilité a été effectué en octobre 2022, basé sur le guide d'accessibilité numérique Contentsquare ainsi que le rapport de Wave (extension de navigation), avec une vérification des balises des 1200 médias présents sur le site.

Cet audit a conduit le CESER à effectuer en décembre les mises en conformité suivantes :

- Ajout d'une rubrique « Accessibilité » avec notamment un formulaire de contact et une adresse e-mail
- Ajout d'un bouton de contraste des couleurs et de luminosité
- Alignement des textes sur la gauche
- Baisse de la casse des titres dans les menus
- Ajout d'un texte alternatif sur toutes les photos
- Titres automatiquement en couleur bleu
- Liens automatiquement soulignables en bleu
- Ajout de label sur le formulaire de contact

Par ailleurs les vidéos publiées sur la chaîne You Tube sont sous-titrées.